

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 9 octobre 2013 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
 Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
 M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
 Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
 Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome
 M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
 M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
 M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
 Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
 Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
 M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Étaient absents :

M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon
 M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6713-10-13

Il est proposé par Pierre Poirier
 Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
 Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6714-10-13

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
 Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
 Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2013

6715-10-13

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
 Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
 Que le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉ

4. REMISE DES PRIX DU « CONCOURS PHOTOS »

Le préfet et l'agent de développement culturel remettent les prix du « concours photos » soit:

CATÉGORIE	TITRE	PHOTOGRAPHE
Commandite : Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent		
1 ^{ère} place, jeunesse 300\$	Grey Shadows	Kelly Dagenais
2 ^e place, jeunesse 200\$	Kayaking into the sunset	Kelly Dagenais
3 ^e place, jeunesse 100\$	Let me be	Kelly Dagenais
Commandite : MRC du Haut-Saint-Laurent		
1 ^{ère} place, adulte 400\$	Mont-Valin	Herman Zip
2 ^e place, adulte 200\$	Ascension	Lee Finnie
3 ^e place, adulte 100\$	Almost Bedtime	Carrolyn O'Grady
Commandite : Les Galeries Ormstown		
Choix du public, jeunesse 250\$	Kayaking into the sunset (36 votes)	Kelly Dagenais
Choix du public, adulte 250\$	Lakeside Sunset (10 votes)	Jesse Dumas
(4) certificats-cadeaux d'une valeur de 25\$ chacun échangeable aux Galeries Ormstown tirés au sort parmi les gens ayant voté pour leur photographie préférée dans les deux catégories		

5. **SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 83-2013-24 ET 83-2013-25 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome dépose les règlements 83-2013-24 et 83-2013-25 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté ces règlements le 1^{er} octobre 2013 et que la MRC a reçu copies des règlements le 7 octobre 2013;

ATTENDU QUE le règlement 83-2013-24 vise à régir la période d'usage des stationnements dans la zone publique P-3;

ATTENDU QUE le règlement 83-2013-25 vise à permettre la résidence de 3 logements dans la zone résidentielle H-8 lorsque le terrain bénéficie d'une largeur minimale de 45 mètres;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6716-10-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lefort Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement D'approuver la conformité des règlements 83-2013-24 et 83-2013-25 de la municipalité de Saint-Chrysostome puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6. **APPUI À L'ACTIVITÉ ÉQUESTRE EN TERRITOIRE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE le dépôt du préavis par la Commission de la protection du territoire agricole du 9 septembre 2013 à M. Michel Duhème, dossier 378402;

ATTENDU QUE M. Duhème est un producteur agricole enregistré et éleveur de chevaux;

ATTENDU QUE M. Duhème fait partie d'un Club équestre Gymkhana;

ATTENDU QUE le gymkhana est une discipline d'équitation Western, (épreuves chronométrées qui doivent être exécutées selon un patron précis) répandue en Amérique du Nord, dans laquelle l'agilité et la rapidité du cheval sont mises à l'épreuve;

ATTENDU QUE les membres de ce Club se rencontrent annuellement notamment sur le territoire du Haut-Saint-Laurent et que le site de rencontres se fait chez l'un ou chez l'autre des membres;

ATTENDU QUE depuis les 3 dernières années les rencontres se font sur le site de la ferme de M. Duhème;

ATTENDU QUE selon la Commission cette rencontre annuelle serait vue comme un festival équestre avec spectacle;

ATTENDU QUE l'activité de rencontre du club équestre Gymkhana s'est effectivement déroulée le week end du 27 et 28 juillet 2013;

ATTENDU QUE cette activité est temporaire sur deux jours qu'elle ne comporte aucun ajout de structure et de bâtiment permanent servant à cette activité spécifique;

ATTENDU QUE cette activité n'apporte aucune contrainte au voisinage, aux activités agricoles avoisinantes et aux pratiques de l'agriculture;

ATTENDU QUE cette activité n'a rien de permanent qui pourrait conduire à une utilisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE cette activité est similaire à celle d'une activité de récréation temporaire sans impact sur les activités agricoles;

ATTENDU QUE cette activité de récréation est conforme au schéma d'aménagement;

6717-10-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement

De signifier à la Commission que l'activité du club équestre Gymkhana s'étant déroulée le week end du 27 et 28 juillet 2013 est temporaire;

Que cette activité ne peut et ne doit s'apparenter à une utilisation à des fins autres que l'agriculture puisqu'elle est de durée temporaire et sur un site temporaire et qu'elle n'utilise pas d'infrastructure ni construction additionnelles qui pourraient contraindre le voisinage et les activités agricoles;

Que cette activité dans sa forme est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-Laurent

ADOPTÉ

7. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE FORUM JEUNESSE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent désire participer au réseau de diffusion de la relève en arts visuels, dans le cadre du projet T.R.A.C.E. coordonné par le Forum Jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint Laurent ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent entend intégrer l'exposition issue de ce projet à la programmation régulière de sa salle culturelle et communautaire, la salle Alfred-Langevin ;

6718-10-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
D'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec le Forum Jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin que la MRC du Haut-Saint-Laurent participe, via la salle Alfred-Langevin au projet T.R.AC.E.

ADOPTÉ

8. NOMINATION DES RESPONSABLES DE L'INSPECTION DU « PARC LINÉAIRE »

*ATTENDU QU'*en vertu de la Loi sur les compétences municipales, le Conseil de la MRC a adopté le 8 février 2012, le règlement concernant l'établissement du parc linéaire régional;

ATTENDU QUE ce règlement vise l'ensemble des emprises ferroviaires abandonnées soit le tronçon Huntingdon - Très-Saint-Sacrement et le tronçon Très-Saint-Sacrement - Saint-Chrysostome;

ATTENDU QUE le parc linéaire régional traverse les municipalités de Godmanchester, Ormstown, Très-Saint-Sacrement, Howick et Saint-Chrysostome;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 12 de ce règlement la MRC doit désigner toute personne responsable de l'application du règlement;

ATTENDU QUE le parc linéaire régional traverse 5 municipalités et que l'inspecteur municipal de chacune de ces municipalités peut assurer l'application du règlement sur son territoire;

ATTENDU QUE les frais encourus pour l'application du règlement sont à la charge de la MRC;

6719-10-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Pierre Poirier et résolu majoritairement
De désigner l'inspecteur municipal de chacune des municipalités locales suivantes : Godmanchester, Ormstown, Très-Saint-Sacrement, Howick et Saint-Chrysostome, responsable de l'application du règlement 256-2012 relativement au parc linéaire régional, et que les frais encourus pour ces services soit à la charge de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
Mme Deborah Stewart votant contre.

ADOPTÉ

9. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 12 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2013

6720-10-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu majoritairement
Que les comptes à payer au montant de 623 297.38\$, pour la période du 12 septembre au 9 octobre 2013, soient payés.
Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.
Jocelyne Lefort, Deborah Stewart et Jean Armstrong votant contre à cause du paiement pour la piste cyclable ;

ADOPTÉ

10. CALENDRIER DES RENCONTRES DE TRAVAIL EN REGARD AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

ATTENDU QUE le CA recommande les dates suivantes pour les séances de travail sur les prévisions budgétaires soit :

- 6 novembre à 19h30 séance de travail avec le comité administratif
- 13 novembre à 19h30 séance de travail avec les membres du conseil
- 27 novembre à 10h00 adoption par le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

6721-10-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'accepter la proposition du calendrier de travail déposée par le comité administratif.

ADOPTÉ

11. MODIFICATION DU MANDAT À « LAPP CONSULTANTS INC. » RÉSOLUTION #6662-2013 AFIN QU'IL RÉALISE UNE ÉTUDE HYDRIQUE ET NON UNE ÉTUDE EN REGARD AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE LA GUERRE

ATTENDU QUE le comité des cours d'eau recommande la réalisation d'une étude hydrique en regard à la problématique de la rivière La Guerre ;

6722-10-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De modifier la résolution #6662-2013 pour donner un mandat d'étude hydrique en regard à la problématique de la rivière La Guerre.

ADOPTÉ

12. MANDAT À « LAPP CONSULTANT INC. » AFIN DE RÉALISER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SCHOOL DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a demandé une intervention dans le cours d'eau School ;

6723-10-13

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
De mandater « Lapp Consultant Inc. » à entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien dans le cours d'eau School.

ADOPTÉ

13. REMPLACEMENT DU POSTE DE COMMIS-COMPTABLE (3 JOURS/SEMAINE)

ATTENDU QUE la personne qui accepte le poste de commis-comptable peut travailler 3 jours/semaine pour la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de Mme France Dugas;

6724-10-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
D'engager Mme France Dugas comme commis-comptable.

ADOPTÉ

14. REMPLACEMENT DU TECHNICIEN COMPTABLE 5 JOURS/SEMAINE

ATTENDU QUE Monsieur Germain Laberge comptable de la MRC du Haut-Saint-Laurent prend sa retraite ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de Monsieur Sylio Louis-Jean ;

6725-10-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'engager Monsieur Sylio Louis Jean comme technicien comptable 5 jours/semaine.

ADOPTÉ

15. ENGAGEMENT D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

Sujet reporté.

16. AUTORISATION POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES COÛTS DE LA PISTE CYCLABLE

Sujet annulé.

17. VARIA

18. CORRESPONDANCE

1. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Transport ferroviaire: la FQM appelle à la prise en compte des préoccupations municipales* », 30 août 2013.
2. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Demande d'aide financière concernant un appui à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole.
3. FQM - Communiqué intitulé « *Réaction de la FQM au nouveau bloc d'énergie éolienne communautaire* », 3 septembre 2013.
4. CSSS du Haut-St-Laurent - Information concernant les heures de diffusion d'un reportage sur les proches aidants.
5. Sécurité publique Québec - Infolettre « *Inter Action express* » septembre 2013.
6. FQM - Information concernant les formations offertes.

7. FQM - Conférence WEB « Votre municipalité est-elle prête à faire face à une crise médiatique? ».
8. Association québécoise des entrepreneurs en travaux d'aménagement forestier (AQETAF) - Annonce du nouveau site web.
9. École nationale des pompiers du Québec - Correspondance relative à la suite du processus de reconnaissance des acquis des pompiers et pompières en poste au 16 septembre 2013.
10. FQM - Conférence WEB « Les rendez-vous juridiques ».
11. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM dévoile les finalistes des prix Jean-Marie-Moreau et le leadership municipal* », 9 septembre 2013.
12. FQM - Communiqué intitulé « *Neutralité de l'État : la FQM adhère à la Charte des valeurs québécoises* », 10 septembre 2013.
13. FQM - Bulletin contact du 10 septembre 2013.
14. FQM - Communiqué intitulé « *Nouvelle session parlementaire : les attentes du milieu municipal* », 16 septembre 2013.
15. Demarcom - Offre de services en développement des affaires.
16. Emploi Québec – Correspondance concernant la semaine de la solidarité du 14 au 20 octobre 2013.
17. Réseau des intervenants en formation - Information concernant le séminaire et les formations.
18. FQM - Communiqué intitulé « *Projet de loi no 57 : la FQM salue la volonté de reconstruire Lac-Mégantic* », 17 septembre 2013.
19. Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire - Muni express no : 9-13 septembre 2013.
20. FQM - Bulletin contact, 24 septembre 2013.
21. La Mutuelle des municipalités du Québec - Info lettre de septembre 2013.

19. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

20. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

6726-10-13

Il est proposé par Jean Armstrong
 Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
 Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
 Préfet

François Landreville
 Directeur général et secrétaire-trésorier